

## Délibérations

### **1 ère résolution** : - Rapport d'activité moral et financier -**Année 2011** (Article 11 des statuts)

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et en avoir délibéré, l'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée Générale ordinaire le 21 avril 2012, l'approuve dans toutes ses parties et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'année 2011 écoulée. Elle décide d'autre part d'affecter le montant de trésorerie arrêtée à 1378 euros 98 centimes au 31 décembre 2011, au titre des fonds de réserve de l'association, avec report au 1<sup>o</sup> janvier 2012.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = Tous

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **2 ème résolution** Cotisations (Article 6 des statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 21 avril 2012, après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la cotisation pour l'année 2013 à 8 euros

Vote: Contre = 0 Abstention = 0 Pour = Tous

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **3 ème résolution** : = Conseil d'administration (Article 9 des statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard, réunie en assemblée générale ordinaire le 21 avril 2012, décide de reconduire dans ses fonctions pour l'exercice 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée, le conseil d'administration qui a été élu pour 4 ans depuis l'assemblée générale du 20 mars 2010.

Vote : Contre = 0 Abstention = 0 Pour = Tous

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**